

Bulletin d'adhésion

Dès aujourd'hui, soutenez le Mouvement des libérés

MDL - BP 70601 - 56106 LORIENT CEDEX

Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>	Mme <input type="checkbox"/>	M. <input type="checkbox"/>
Nom	Prénom	Nom	Prénom
Date de naissance	E-mail :	Date de naissance	E-mail :
Portable :	Téléphone Domicile :	Portable :	Téléphone Domicile :
Adresse :	Profession :	Adresse :	Profession :
Code postal :	Ville :	Code postal :	Ville :
Mandat électif :		Mandat électif :	



NON

À la dictature de l'administration

OUI

À la fin du monopole de la Sécurité Sociale
(RSI, URSSAF, MSA, CIPAV, etc.)

OUI

À l'ordre et à la sécurité afin de mettre fin
aux 1000 zones de non-droit

OUI

À la réduction immédiate de 20% des dépenses publiques
afin d'éviter la faillite de la France

OUI

À la réduction de 20% des impôts afin de relancer
immédiatement la croissance économique

30%

à 40%

d'augmentation des rémunérations
Gagner plus sans travailler plus !

LIBÉRONS-NOUS
Parce que c'est possible !



PARCE QUE

90% des Français ne veulent plus de ces politiciens qui ruinent la France depuis tant d'années

PARCE QUE

Il nous faut réduire les dépenses publiques

PARCE QUE

Il faut agir pour la libre entreprise

PARCE QUE

Il faut relancer la croissance économique

PARCE QUE

Nous avons besoin d'ordre et de sécurité

PARCE QUE

Il faut aller vite pour l'avenir de nos enfants

PARCE QUE

La fatalité n'existe pas

Toutes les infos sur :

WWW.LESLIBERES.FR

Cotisation 2017

Simple : 25€

Couple : 40€

Chômeur : 10€ (sur justificatif)

Etudiant : 10€ (sur justificatif)

Je joins un chèque personnel de € à l'ordre de MDL

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles qui vous concernent. Seul le MDL est destinataire des informations que vous lui communiquez.

Vos cotisations et dons donnent droit à une déduction fiscale à hauteur de 60%, retenue dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en début d'année. Les dons ne peuvent excéder 7500€ par an.

je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (société, association, collectivité...) ; que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel ou de celui de mon conjoint, concubin, ascendant ou descendant.

Date et signature obligatoire
(adhésion couple)